



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2022- 72

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 16
- absents 2

Du mardi 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 18 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Demande de participation financière de la Commune de Bourbonne les Bains à l'accompagnement du CEREMA envers les collectivités locales à la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Damien CORNU à Sébastien HUMBLLOT

Étaient absents excusés : Claude PETIOT, Damien CORNU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 Octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 octobre 2022

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif d'accompagnement du CEREMA Est (groupe Territoire et Villes en Transition) pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport envers l'Etat et les Collectivités Locales, présenté aux Maires des Centre-bourg de la CCSF,

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, expose à la Commune que la proposition d'accompagnement du CEREMA consistera notamment d'objectiver les besoins et les usages liés à la voiture, sensibiliser et rendre visible tous les modes de déplacement.

Elle se décompose en trois phases :

- Un état des lieux des capacités de stationnement et de leur utilisation,
- Balades urbaines sur le thème des mobilités et espaces publics,
- Synthèse des balades et sensibilisation des élus aux enjeux d'espace public

Le coût total de l'étude ressort à 21 700.00 €. Ce projet est susceptible d'être subventionné à hauteur de 80 %. Le reste à charge de chaque collectivité serait donc de 1 085.00 €.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, demande donc au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement d'une participation financière à la CCSF (Communauté de Communes des Savoir-Faire), d'un montant de 1 085.00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal décide de délibérer et de passer au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le versement d'une participation financière à la CCSF (Communauté de Communes des Savoir-Faire), d'un montant de 1 085.00 €,

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 Octobre 2022

Le Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER



Monsieur André NOIROT